

Trail de Dornecy – Règlement

Samedi 31 Aout 2024

Organisateur :

Vélo club de Clamecy, association loi de 1901

Agrément :

Affiliation : FFC/ UFOLEP

Assurance : contrat :

Responsable de l'organisation :

De Rossi Stéphane – 1 bis chemin de la côte, 58530 Dornecy

Tel : 0684366199 / 0784288287

Mail : elisabethderossi58@gmail.com

Secours :

UNION DEPARTEMENTALE DE SAPEURS POMPIERS DE LA NIEVRE

La course :

COURSE EN NATURE.

1- Nature du terrain

Chemin, forêt, herbe, vallonné, quelques portions de routes goudronnées.

2- Date et lieu

Samedi 31 aout 2024 – terrain de football de Dornecy

3- Les courses

Trail de 12 km, 250 D+ et 20KM, 400D+ - départ à 10h00

Randonnée : 12 km, 250 D+ et 7 km, 170 D+- départ libre entre 9h00 et 10h00

4- Droits d'inscription

Trail : 10€ et 16€

Randonnée : 3€ et 5€

Inscription en ligne sur Pro timing

Inscription sur place :

Trail : majoration : 12€/18€

Randonnée : 3€ et 5€

5- Retrait des dossards

Samedi 31 aout 2023 à partir de 8h30 au stade de football de Dornecy

À noter : pas de dossards pour la randonnée mais signature de présence

6- Participation

Toute catégorie d'âge à partir de cadet (2007-2008) pour le 12km

A partir de junior (2005-2006) pour le 20km

7- Certificat médical

Licences validées admises : FFA...

Les non licenciés de ces fédérations devront être titulaires d'un certificat médical d'aptitude à l'athlétisme ou la course à pied en compétition de moins d'un an au jour de la course.

8- Assurance

L'organisateur est assuré en responsabilité civile. Les participants bénéficient de l'assurance individuelle accident de leur licence ou de leur assurance personnelle.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident ou dommage corporel à des concurrents non assurés ainsi que les vols, pertes ou dommages pouvant survenir pendant la manifestation.

9- Sécurité des concurrents

Les concurrents sont tenus de respecter le code de la route.

10- Ravitaillement

Un point de ravitaillement composé de liquide et solide sera proposé au 8ème km, au 15Km et également à l'arrivée.

11- Récompenses

Remise des récompenses à partir de 12h30 Les catégories récompensées : les 3 premiers au scratch H et D.

12- Environnement

Tout abandon de matériel, déchet ou objet hors des endroits prévus a cet effet entraînera la mise hors course du concurrent fautif.

13- Contrôle anti-dopage

Il peut y avoir sur l'épreuve un contrôle anti-dopage. Les concurrents suivant un traitement médical pouvant induire un contrôle positif devront avoir avec eux l'ordonnance de leur médecin.

14- Droit à l'image

En s'inscrivant a la course les concurrents renoncent à leur droit a l'image et acceptent ainsi que l'organisateur utilise les images de la course, individuelles ou de groupe a des fins non-commerciales.

15- Résultats

Les résultats seront affichés à l'issue de l'épreuve et les contestations seront reçues dans les délais d'une heure après quoi les résultats seront proclamés.

16- Force majeur-annulation

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation, soit par requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. **Dans ce cas aucun remboursement sera effectué.**

Les participants seront prévenus par tous les moyens disponibles. Ils devront alors se conformer aux directives de l'organisation. Le non-respect des consignes entraînera la non-responsabilité de l'organisateur et le participant ne pourra obtenir aucun remboursement à ce titre.

Un concurrent inscrit ne se présentant pas au départ ne sera pas remboursé.

17- Réclamation-litiges

Toute réclamation ou litige sera tranché par **le juge arbitre** en que tout concurrent devra se conforme au présent règlement dans son intégralité et dont il déclare avoir pris connaissance.